

INTENDANCE

Contact : ce.intendance-LPOissoudun@ac-orleans-tours.fr

Le LPO Balzac d'Alembert vous offre le choix entre **3 régimes** :

BTS

→ **Le forfait internat 5 jours**

du lundi midi au vendredi midi : 5 déjeuners, 4 dîners, 4 nuitées, 4 petits déjeuners

→ **Le forfait internat 6 jours** (sous réserve de l'accord de Madame la Provisseure)

du dimanche soir au vendredi midi : 5 déjeuners, 4 dîners, 5 nuitées, 5 petits déjeuners

Le règlement se fait à réception de la facture (avis des sommes à payer ou ASAP) qui est adressée par mail au responsable financier (un étudiant majeur peut être son propre responsable financier).

Vous pouvez régler :

- par virement bancaire sur le compte du LPO (RIB présent sur les factures) ;
- par chèque à l'ordre du LPO Balzac d'Alembert ;
- en espèces ;
- par télépaiement (carte bancaire via Educonnect).

Remarque : Notre établissement ne propose pas le prélèvement automatique.

→ **La demi-pension à la carte (= au ticket)**

Possibilité de déjeuner du lundi au vendredi. Le badge doit être crédité **AVANT** le repas, en chèque ou espèces, à déposer à l'intendance, ou par carte bancaire via l'application **MyTurboSelf** (à télécharger sur smartphone ou via ordinateur ; cf. page 2).

Au 1^{er} trimestre (1^{er} septembre - 31 décembre), le changement de régime est possible **jusqu'à mi-septembre** sur simple demande. Ensuite, le changement de régime ne pourra intervenir que sur demande **écrite et motivée**, adressée à Madame la proviseure, au moins 15 jours avant le début du trimestre suivant (2^{ème} trimestre : 1^{er} janvier - 31 mars ; 3^{ème} trimestre : 1^{er} avril - 3 juillet).

Toute demande de remboursement du forfait internat (maladie ≥ 5 jrs avec certificat médical) devra être adressée au service Intendance dans le mois suivant l'absence. Cette démarche est indépendante de la procédure à suivre pour justifier l'absence auprès de la vie scolaire.

Un badge est donné gratuitement à l'étudiant lors de son 1^{er} jour dans l'établissement, il servira pour toute sa scolarité : il permet l'entrée dans l'établissement (portillon côté Balzac et portillon côté d'Alembert), ainsi que le passage au self. **Il est obligatoire et doit toujours être en possession de l'étudiant.** En cas d'oubli de badge ou de solde négatif, l'étudiant déjeunera en fin de service, vers 12h45.

Rachat de badge en cas de perte ou de dégradation : **7€**, à régler en espèces ou chèque à l'intendance.

TARIFICATION SOCIALE

Les tarifs des forfaits internat et du ticket de cantine dépendent de votre quotient fiscal (revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts).

Ainsi, pour bénéficier de tarifs avantageux selon votre situation, vous devez vous inscrire, **impérativement en septembre, chaque année scolaire**, via l'ENT parent ou étudiant, sur la **plateforme « Mon resto & co »**.

Sans inscription de votre part dans le délai imparti, le tarif appliqué sera, par défaut, le plus élevé pour toute l'année scolaire.

		Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Quotient fiscal		< 10 500 €	< 17 000 €	< 28 000 €	+ de 28 000 €
Régimes	Ticket de cantine (unité)	3.40 €	4.15 €	4.55 €	5.15 €
	Forfait internat 5J (annuel)	1380.54 €	1603.71 €	1736.92 €	1934.14 €
	Forfait internat 6J (annuel)	1550.08 €	1790.55 €	1935.87 €	2148.66 €

Procédure à suivre (que l'étudiant soit interne ou demi-pensionnaire au ticket) :

- 1) Connexion à l'ENT (identifiant/mot de passe)
- 2) Dans la rubrique « **Mon Resto & co** », je choisis Nouveau dossier.
- 3) Je complète le formulaire et donne accès à mes informations fiscales.
- 4) Ma tranche et mon tarif sont déterminés. Après synchronisation des données, le tarif s'applique de manière rétroactive aux repas déjà consommés.

RÉSERVATION DES REPAS

Tout repas (sauf petit déjeuner) doit être réservé/déréservé la veille avant minuit, via **MyTurboself**.
Les réservations sont ouvertes sur des périodes de 8 semaines.

Repas non réservé et consommé = repas facturé + 1€ de pénalité

Repas réservé et non consommé = repas facturé + 1€ de pénalité

Les pénalités commenceront à s'appliquer en octobre.

Être demi-pensionnaire au ticket :	Être interne :
Je réserve les déjeuners sur Myturboself.	<p>Je réserve les déjeuners sur Myturboself.</p> <p>Les dîners sont pré-réservés par défaut puisqu'obligatoires. <u>Je dois dé-réservé les dîners lors des absences/stages.</u></p> <p>Rappel : le forfait internat comprend les nuitées et les repas. La réservation/déréservation n'a pas d'incidence sur le montant du forfait, mais les pénalités s'ajouteront.</p> <p>Les pénalités pourront être réglées par carte bancaire directement sur l'application, mais <u>en aucun cas</u> la facture du forfait internat.</p> <p>Remarque : ne pas tenir compte du « solde théorique » affiché dans l'onglet réservation.</p>

En cas d'absence « imprévisible » ou d'oubli ponctuel, il est possible de contacter le service Intendance pour ajouter/supprimer la réservation le matin même.

Comment créer son compte MyTurboself ?



Installez l'application MyTurboself (icône rouge avec oiseau) sur votre téléphone, ou accédez-y sur un ordinateur via le lien suivant : <https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=579>

Choisissez « Créer un compte ». Renseignez nom et prénom de l'étudiant, l'adresse mail du responsable financier et choisissez un mot de passe

(Remarque : pour qu'un étudiant majeur puisse utiliser sa propre adresse mail, réserver ses repas et recharger son compte par carte bancaire, il doit être son propre responsable financier, et donc compléter son dossier d'inscription en ce sens)

Après traitement des informations, vous recevrez un mail de confirmation avec, en pièce jointe, le lien vous permettant d'activer votre compte.